



Responsabilité du "mandataire de gestion" pour des travaux

Par **Fifou2**, le **03/12/2012** à **14:19**

Bonjour,

J'ai mandaté depuis quelques années une société pour gérer l'appartement que je possède et qui est donné en location.

A la suite d'un dégât des eaux, le mandataire a fait réaliser des travaux en urgence dans l'appartement, sans m'en informer et sans attendre le dédommagement de l'assurance. Le montant pour ces travaux a été prélevé sur les loyers que verse mon locataire.

Le locataire considère que les travaux n'ont pas été réalisés de façon satisfaisante. Je viens de recevoir le rapport d'un huissier de justice qui confirme son appréciation.

De quels recours puis-je disposer ? Dois-je faire refaire les travaux à ma charge ? Attaquer le mandataire ? Autre ?

Un grand merci par avance pour votre aide.